



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
REF SC/PA/LV5/DE
CODE POSTAL 91230

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE-PORTANT DÉLÉGATION
EXCEPTIONNELLE DANS LES FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MONSIEUR PATRICE
CROS - CONSEILLER MUNICIPAL**

23 / 1329

Le Maire de la commune de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de Madame Maëlle ALLANORE & Monsieur Clément VEYRAT.

Considérant l'empêchement ce jour et à cette heure, des Adjointes et Conseillers Municipaux plus haut placés dans l'ordre du tableau et notre empêchement,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation est donnée à Monsieur Patrice CROS, Conseiller Municipal, pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil le samedi 15 juillet 2023 à 15 heures 45 .

Article 2: Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Article 3: Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Montgeron, le

05 JUIN 2023

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

